



Pension alimentaire payée que partiellement

Par **ot345**, le **23/12/2021** à **17:03**

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille depuis 2002, nous sommes passés devant le JAF en 2004, la pension alimentaire était fixé à 230 €, mon ex compagon à, en 2005 et 2006 indexé la pension alimentaire à 236 € et en 2018 la pension est passée à 250 € (puisque c'est lui qui décidait de la somme à payer). Aujourd'hui j'ai décidé de le mettre devant le tribunal pour qu'il indexe la pension alimentaire depuis 2004 et qu'il me donne ce qu'il me doit depuis ces 5 dernières années.

Aujourd'hui, le père de ma fille touche par mois plus de 6.000 € de salaire et une prime annuelle de 10.000 € (il est directeur d'une concession automobile de luxe). J'ai fait une simulation sur le site de l'insee et je tombe de haut puisque sur les 5 années monsieur me doit la somme de 1.200 € avec une pension alimentaire de 273.65 €.

La juge peut elle juste demander à ce que l'indexation de la pension alimentaire soit faite que sur les 5 dernières années ou l'indexation de la pension alimentaire doit elle être faite depuis le début du jugement.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/12/2021** à **06:48**

Bonjour,

OT345 dit qu'elle est séparée du père de sa fille depuis 2002, elle ne dit pas que sa fille est née en 2002. Cependant, depuis 2002, il s'est passé 19 ans, les retards de paiements de la PA sont prescrits.

Par **Visiteur**, le **25/12/2021** à **12:15**

Bonjour

Si cette pension est toujours d'actualité, pour que la révision soit possible, une ou plusieurs conditions doivent être réunies : augmentation des revenus de la personne qui la verse, augmentation des besoins des personnes qui la reçoivent.

C'est bien au JAF qu'il faut s'adresser.